



**FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS**  
**6 RUE DE L'EGLISE**  
**92600 ASNIERES SUR SEINE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 MAI 2025**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Fédération Française des Echecs » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Comité directeur le 8 et 9 mars 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur le 8 et 9 mars 2025.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cergy

Le 16 avril 2025

Pour L'ATWO CONSEIL  
Commissaire aux comptes  
Membre de la CRCC de Versailles et du Centre



**L'ATWO CONSEIL SAS**  
Société d'expertise - comptable  
et de commissariat aux comptes  
10 Avenue de l'Entreprise  
95800 CERGY  
SIRET : 851 972 521 00021

Angélique POUPON  
Commissaire aux comptes associée  
Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

## ANNEXE

### DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 05/03/2025

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	30 286	13,74	21 525	12,96	8 761	40,70
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations			31 950	19,24	-31 950	-100,00
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	7 276	3,30			7 276	N/S
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			172 641	103,98	-172 641	-100,00
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	641 857	291,22	595 212	358,48	46 645	7,84
Autres charges						
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>2 670 281</b>	N/S	<b>2 349 654</b>	N/S	<b>320 627</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			495	0,30	-441	-89,08
Intérêts et charges assimilées	54	0,02				
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>54</b>	0,02	<b>495</b>	0,30	<b>-441</b>	-89,08
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion	140	0,06	1 869	1,13	-1 729	-92,50
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	10 000	4,54			10 000	N/S
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>10 140</b>	4,60	<b>1 869</b>	1,13	<b>8 271</b>	442,54
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	3 453	1,57	2 624	1,58	829	31,59
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>2 683 928</b>	N/S	<b>2 354 641</b>	N/S	<b>329 287</b>	13,98
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 683 928</b>	N/S	<b>2 354 641</b>	N/S	<b>329 287</b>	13,98

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
<b>PRODUITS :</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature	250 703		155 809			
<b>TOTAL</b>	<b>250 703</b>		<b>155 809</b>			
<b>CHARGES :</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	27 000					
Prestations						
Personnel bénévole	223 703		155 809			
<b>TOTAL</b>	<b>250 703</b>		<b>155 809</b>			

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Ventes de marchandises	23 014		23 014	10,44			23 014	N/S
Production vendue de biens								
Prestations de services	197 390		197 390	89,56	166 037	100,00	31 353	18,88
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>220 404</b>		<b>220 404</b>	100,00	<b>166 037</b>	100,00	<b>54 367</b>	32,74
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			344 748	156,42	442 240	266,35	-97 492	-22,04
Cotisations			1 776 847	806,18	1 620 820	976,18	156 027	9,63
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			123 668	56,11			123 668	N/S
Autres produits			8	0,00	14 585	8,78	-14 577	-99,94
Reprise sur provisions, dépréciations			28 000	12,70	15 820	9,53	12 180	76,99
Transfert de charges			8 833	4,01			8 833	N/S
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>2 282 105</b>	N/S	<b>2 093 465</b>	N/S	<b>188 640</b>	9,01
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 502 508</b>	N/S	<b>2 259 502</b>	N/S	<b>243 006</b>	10,75
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)			4 040	1,83	2 830	1,70	1 210	42,76
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			16 695	7,57	14 741	8,88	1 954	13,26
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>16 695</b>	7,57	<b>14 741</b>	8,88	<b>1 954</b>	13,26
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
Sur opérations de gestion			5 068	2,30	36 722	22,12	-31 654	-86,19
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 000	2,27	15 000	9,03	-10 000	-66,66
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>10 068</b>	4,57	<b>51 722</b>	31,15	<b>-41 654</b>	-80,52
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>2 533 311</b>	N/S	<b>2 328 794</b>	N/S	<b>204 517</b>	8,78
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-150 617</b>	-68,33	<b>-25 847</b>	-15,56	<b>-124 770</b>	-482,72
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 683 928</b>	N/S	<b>2 354 641</b>	N/S	<b>329 287</b>	13,98
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises			95 758	43,45			95 758	N/S
Variations stocks de marchandises			-31 188	-14,14	10 449	6,29	-41 637	-398,47
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			62 952	28,56	23 314	14,04	39 638	170,02
Services extérieurs			178 501	80,99	159 453	96,03	19 048	11,95
Autres services extérieurs			1 199 545	544,25	961 588	579,14	237 957	24,75
Impôts, taxes et versements assimilés			13 431	6,09	8 998	5,42	4 433	49,27
Salaires et traitements			314 687	142,78	251 646	151,56	63 041	25,05
Charges sociales			105 717	47,97	82 747	49,84	22 970	27,76
Autres charges de personnel			2 653	1,20			2 653	N/S
Subventions accordées par l'association			48 805	22,14	30 130	18,15	18 675	61,98

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 05/03/2025

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2024		31/12/2023	
	(12 mois)		(12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	318 678	16,31	320 344	15,34
Ecart de réévaluation			24 181	1,16
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-150 617	-7,70	-25 847	-1,23
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>168 061</b>	8,60	<b>318 678</b>	15,26
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	75 940	3,89	63 665	3,05
<b>TOTAL (II)</b>	<b>75 940</b>	3,89	<b>63 665</b>	3,05
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement	31 973	1,64	172 641	8,27
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL(III)</b>	<b>31 973</b>	1,64	<b>172 641</b>	8,27
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées			47 879	2,29
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	151 558	7,76	106 395	5,09
Autres	626 952	32,10	577 862	27,67
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	898 853	46,02	801 300	38,37
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>1 677 363</b>	85,87	<b>1 533 436</b>	73,43
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 953 337</b>	100,00	<b>2 088 420</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2024 (12 mois)				31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	58 211	25 851	32 361	1,66	13 203	0,63
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	133 990	100 562	33 429	1,71	38 704	1,85
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 330		3 330	0,17	3 330	0,16
<b>TOTAL (I)</b>	<b>195 532</b>	<b>126 412</b>	<b>69 119</b>	<b>3,54</b>	<b>55 236</b>	<b>2,64</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	42 754		42 754	2,19	11 567	0,55
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	148 250		148 250	7,59	35 209	1,69
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs	15 205		15 205	0,78	54 667	2,62
. Personnel					1	0,00
. Organismes sociaux					817	0,04
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	264 711	3 950	260 761	13,35	258 777	12,39
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 051 927		1 051 927	53,85	1 333 197	63,84
Charges constatées d'avance	365 320		365 320	18,70	338 950	16,23
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 888 168</b>	<b>3 950</b>	<b>1 884 218</b>	<b>96,46</b>	<b>2 033 184</b>	<b>97,36</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 083 700</b>	<b>130 362</b>	<b>1 953 337</b>	<b>100,00</b>	<b>2 088 420</b>	<b>100,00</b>

## Annexes des comptes annuels

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 1 953 337 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un déficit de -150 617 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

### PREAMBULE

La Fédération Française des Échecs (FFE), Association Loi 1901, est l'organisme officiel chargé de promouvoir et de développer la pratique du jeu d'échecs en France. Fondée en 1921, elle est aujourd'hui la principale structure regroupant les joueurs, les clubs et les organisateurs d'événements liés aux échecs en France.

Les principales activités de la FFE comprennent l'organisation de compétitions nationales et internationales, la formation des joueurs et des arbitres, la promotion des échecs dans les établissements scolaires et universitaires, la mise à disposition de ressources pédagogiques pour les enseignants, ainsi que la promotion et la défense des valeurs éthiques et sportives liées aux échecs. La FFE est également responsable de la sélection et de la préparation des équipes nationales pour les compétitions internationales, telles que les championnats d'Europe et du monde.

Enfin, la FFE entretient des relations étroites avec les fédérations étrangères et les organisations internationales de promotion des échecs, telles que la Fédération Internationale des Échecs (FIDE) et l'Union Européenne des Échecs (ECU), afin de renforcer la coopération et la promotion de ce sport au niveau international

## SOMMAIRE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Transferts de charges
- Charges exceptionnelles
- Produits exceptionnels

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et avec le nouveau plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les états financiers clos au 31 décembre 2021 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	Linéaire	1 an
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	7 à 10 ans
Installations industrielles	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 10 ans
Matériel de compétition	Linéaire et dégressif	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Mobilier de bureau et informatique	Linéaire et dégressif	3 à 10 ans

### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

### STOCKS

Le stock présent dans les comptes au 31 Décembre correspond aux kits Class Echec restant à distribuer aux écoles/collèges sur 2025. Il s'agit d'un stock « exceptionnel » lié à une opération fédérale qui a été valorisé à hauteur de 42 754€. Le stock a été valorisé à partir de l'inventaire de stock du dépositaire par la méthode FIFO.

### CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Poste de Passif	N-1	-	+	N
Fonds Propres sans droit de reprise	320 344 €	1 666 €		318 678 €
Réserves pour projet de l'entité	24 181 €	24 181 €		
Résultat de l'exercice	-25 847 €	-25 847 €	-150 617 €	-150 617 €
<b>Total</b>	<b>318 678€</b>	<b>0 €</b>	<b>-150 617 €</b>	<b>168 061 €</b>

### PROVISIONS

Les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel. Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ou à des risques prud'homaux.

Une provision pour litige a été constatée à hauteur de 10K€ en raison d'un différend avec une ancienne salariée de la FFE, Manon Brissaud. À la lumière des révélations issues de l'enquête interne menée par la FFE et du refus de la Sécurité sociale concernant sa déclaration d'accident du travail, la provision a été constatée en conséquence. Une conciliation a été signée par les parties au début de l'année 2025, et la provision est cohérente avec l'indemnité versée.

Suite à l'ordonnance de non-lieu délivrée le 13 février 2025 par Emmanuelle PIERUCI, vice-président chargé de l'instruction au Tribunal judiciaire de Versailles, dans l'affaire opposant la FFE à l'AIDEF, il a été décidé de réduire la provision pour litiges à 5K€

### CHIFFRE D'AFFAIRES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires comprend des subventions perçues, des dons, des droits d'inscriptions et les affiliations à la Fédération Française des Echecs. Les affiliations sont perçues au titre de la période du 1<sup>er</sup> septembre N au 31 août N+1.

Au 31 décembre 2024, le cut-off réalisé sur les affiliations perçues fait ressortir des produits constatés d'avance à hauteur de 758 707€ et des charges constatées d'avance pour 309 198€.

Les produits à recevoir ont été estimés quant à eux pour 109 719 € au 31 décembre 2024. Sur ces produits à recevoir, un produit constaté d'avance de 73 146 € et une charge constatée d'avance de 35 557€ ont été constatés afin de respecter le cut-off d'une année sportive sur une année civile.

**TABLEAU SUR LES RESSOURCES ASSOCIATIVES**

Subvention d'exploitation	Montants
Etat	68 000 €
Collectivités territoriales	231 925 €
Partenaires privés	44 822€
<b>Total</b>	<b>344 747€</b>

**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels, ou distincts de l'activité.

**CHANGEMENTS DE METHODE**

Le comité du samedi 19 Mars et dimanche 20 mars 2022 a voté via le Vote n°11 l'inscription dans les comptes de la provision pour indemnités de départs en retraite à partir de 2022. La méthode de calcul pour la PIDR est la suivante : Méthode prospective (Méthode des unités de crédits projetés) :

Engagement retraite = ((salaire brut annuel\*Taux de progression salariale/12) \* Nb de mois acquis au moment du départ+ Charges sociales) \* (Ancienneté actuelle / Ancienneté future) \* Taux de turnover \* Taux de mortalité \* Taux d'actualisation financière

En 2023, un changement de méthode a eu lieu dans l'estimation du montant de la provision pour indemnité départ à la retraite. En 2022, la provision était comptabilisée pour un montant prévisionnel (estimation de l'indemnité versée en cas de départ à la retraite), cette année la provision a été comptabilisé par rapport au montant du passif social à fin 2023.

Le passif social prend en compte un taux de probabilité, une correction par rapport à l'ancienneté, de mortalité... La valorisation 2024 prend également en compte le rehaussement de l'âge de la retraite à 64 ans qui a été mis en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Provisions pour indemnités de départ en retraite	53 665 €	7 275 €		60 940 €
	<b>53 665 €</b>	<b>7 275 €</b>		<b>60 940 €</b>

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

### REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des organes de direction est soumise aux votes des comités directeurs et présentés en AG, conformément aux dispositions statutaires.

Pour l'année 2024, seules deux rémunérations sont présentes :

- Rémunération du Président voté par l'Assemblée Générale électorale 2021 et reconduit dans les mêmes termes en 2024. Cette rémunération fait l'objet d'une convention réglementée.

Rémunérations allouées à	Fonctions	2024
Eloi RELANGER	Président	45 911 €
Jean-Baptiste MULLON	Vice-président	13 169 €
		59 080 €

L'ensemble des frais engagés au titre de leur fonctions sont remboursés sur justificatifs et validation.

La rémunération des autres cadres salariés n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié
Cadres	3
Employé	4
Ouvriers	0
<b>Total</b>	<b>7</b>

### HONORAIRES DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Prestations	Montant en euros
Honoraires facturés et provisionnés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	7 170 €
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires facturés au titre de missions ponctuelles	
<b>Honoraires totaux</b>	<b>7 170 €</b>

**REGIME FISCAL**

La fédération bénéficie d'un régime fiscal particulier appelé « Régime fiscal des associations reconnues d'utilité publique ». Ce régime lui permet de bénéficier d'une exonération d'impôt sur les bénéfices et d'autres impôts annexes.

Les intérêts financiers issus de la rémunération des comptes à terme sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 24%. Les intérêts seront perçus à l'échéance des comptes, une provision de 4.0K€ a été passée pour les comptes à terme encore ouvert, en provision pour anticiper cette prochaine imposition.

La fédération n'ayant plus d'activité commerciale, elle n'est pas soumise à la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

Conformément à la mise en place du nouveau Plan Comptable Général de 2020, la présentation des comptes a sensiblement évolué. La principale incidence concerne l'information portée sur la valorisation des temps passés par les bénévoles au cours de l'exercice.

Le montant estimé est de 250 703 € pour l'exercice 2024. Ce montant se décompose de 27K€ de mise à disposition gratuite de biens et services et de 223K€ de personnel bénévole pour un nombre d'heures total de 11 213 heures. Cette présentation n'a aucune incidence sur le résultat de la Fédération Française des Echecs.

Les temps passés ont été valorisés avec les taux horaires suivants :

	2023	2024 Reval. 2%
Réunion	€ 19,06	€ 19,44
Gestion de Projet	€ 21,35	€ 21,78
Secrétariat	€ 16,65	€ 16,99
Divers	€ 18,02	€ 18,38

**ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

La fédération ne dispose aucuns engagements hors bilan.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

### - Faits caractéristiques de l'exercice

Le nombre de pratiquants, ayant déjà atteint un niveau historique en 2023, continue de progresser afin d'atteindre le nombre record de 76 148 licenciés. Cette progression de 11,65% par rapport à la saison précédente résulte notamment du travail des clubs et de l'extension des projets de développements mis en œuvre tel que l'important projet Class'Echecs dans les établissements scolaires français ;

Dans la suite de l'obtention de la délégation sportive attribuée par le Ministère des Sports, puis de la reconnaissance officielle par le Comité Olympique et Sportif Française (CNOSF), l'année 2024 constitue l'année d'obtention de la reconnaissance des Echecs comme discipline de haut niveau, permettant ainsi aux premiers joueurs d'échecs de l'élite française d'intégrer les listes du Ministère des Sports et d'obtenir les avantages qui en résultent.

Plus de 20 ans après la reconnaissance des Echecs comme sport, l'agrément de la FFE a également été renouvelé pour huit ans par un arrêté publié le 28 décembre 2024 ;

L'égalité entre les prix accordées aux joueuses et joueurs du Championnat de France, ainsi que les primes accordées aux joueuses et joueurs de l'Equipe de France, a été mise en place conformément aux orientations approuvées par le Comité Directeur de novembre 2023 ;

La mise en conformité des statuts de la Fédération avec la loi Sport a été adoptée lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2024. Deux Assemblées Générales supplémentaires (6 janvier et 30 mars 2024) auront été nécessaires avant d'aboutir à l'adoption des dispositions de la loi n°2022-292 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France ;

La Fédération a obtenu un remboursement de 27 868 euros par la FIDE suite aux frais engagés pour la participation de l'équipe de France Jeunes au Championnat du Monde U08/U10/U12 à Sharm el Sheik en octobre. Le Bureau Fédéral avait pris la décision d'annuler le déplacement prévu à ces championnats du Monde Jeunes au vu de la proximité géographique avec Gaza et après consultation du ministère des Affaires Étrangères ;

L'arrivée du Crédit Mutuel comme nouveau partenaire financier sur plusieurs axes, en particulier la livraison de jeux aux clubs, les équipes de France et le programme Class'Echecs.

Le budget alloué sur l'exercice 2024 pour le projet digitalisation ANS s'élève à 133 447€. Le montant des subventions ANS alloué au projet s'élève à 27,5% du budget réalisé pour un montant de 36 698€. Pour rappel, le coût total du projet, développé depuis juin 2023, est de 291 000€ et comprend le développement des applications Class'Echecs Connect, Matoupion, Partie majoritaire, ainsi que de la livraison de kits Class'Echecs. Au 31 décembre 2024, le montant total du budget alloué s'élève à 194 462€ pour un montant de subventions ANS alloué de 53 477€. Le développement de la Partie majoritaire est aujourd'hui terminé tandis que les projets Class'Echecs Connect et Matoupion seront finalisés courant fin mars 2025.

### - Evènements postérieurs à la clôture

Une ordonnance de non-lieu a été délivrée le 13 février 2025 par Emmanuelle PIERUCI, vice-président chargé de l'instruction au Tribunal judiciaire de Versailles, dans l'affaire opposant la FFE à l'AIDEF.

Une conciliation a été conclue au début de l'année 2025 entre la FFE et Manon Brissaud, aboutissant à un accord entre les parties. Cette résolution amiable a permis de mettre fin au différend en définissant une indemnité cohérente, mettant ainsi un terme au potentiel contentieux.

Il n'y a pas d'autres évènements postérieurs à la clôture.

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virt de pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	24 041		34 170
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	22 360		
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport	15 274		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	114 960		9 998
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>176 635</b>	<b>-</b>	<b>44 168</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 330		
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>3 330</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>179 965</b>	<b>-</b>	<b>44 168</b>
		<b>Diminutions</b>	
		<b>Par virement de pst à pst</b>	<b>Par cession ou mise HS</b>
			<b>Valeur brute immob. à fin exercice</b>
			<b>Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice</b>
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			58 211
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			22 360
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport	11 930		3 345
Matériel de bureau, informatique, mobilier	16 673		108 285
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>-</b>	<b>28 603</b>	<b>192 201</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			3 330
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 330</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-</b>	<b>28 603</b>	<b>195 531</b>

**ETAT DES AMORTISSEMENTS**

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Éléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	10 839	15 012		25 851
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	13 647	3 194		16 841
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	11 976	836	11 930	882
Matériel de bureau, informatique, mobilier	88 269	11 243	16 673	82 839
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>113 892</b>	<b>15 273</b>	<b>28 603</b>	<b>100 562</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>124 731</b>	<b>30 285</b>	<b>28 603</b>	<b>126 412</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	15 012				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	3 194				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport	836				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 243				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>15 273</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 285</b>	-	-	-	-

**ETAT DES STOCKS**

STOCK	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Stock de fournitures	11 567	72 538	55 850	42 754
<b>TOTAL</b>	<b>11 567</b>	<b>31 187</b>		<b>42 754</b>

**ETAT DES PROVISIONS**

PROVISIONS	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>	-	-	-	-
Pour litiges	10 000	10 000	5 000	15 000
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	53 665	7 275		60 940
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>63 665</b>	<b>17 275</b>	<b>5 000</b>	<b>75 940</b>
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
<b>TOTAL Dépréciations</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>63 665</b>	<b>17 275</b>	<b>5 000</b>	<b>75 940</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		7 275		
- financières				
- exceptionnelles		10 000	5 000	

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 330		3 330
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	148 250	148 250	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	275 966	275 966	
Charges constatées d'avance	365 320	365 320	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>792 866</b>	<b>789 536</b>	<b>3 330</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	151 558	151 558		
Personnel et comptes rattachés	23 857	23 857		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 994	34 994		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques	2 030	2 030		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	4 732	4 732		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	561 339	561 339		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	898 853	898 853		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 677 363</b>	<b>1 677 363</b>	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	47 879			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

**PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	59 650
Autres créances	10 725
..... Divers -RRR à Obtenir	218 163
..... Divers – Produits à recevoir	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	16 863
<b>TOTAL</b>	<b>305 401</b>

**CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 883
Dettes fiscales et sociales	48 743
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	53 337
<b>TOTAL</b>	<b>203 963</b>

**FONDS DEDIES**

STOCK	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement (*)	154 060		122 087	31 973
<b>TOTAL</b>	<b>154 060</b>		<b>122 087</b>	<b>31 973</b>

**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Détail des charges constatées d'avance	Montant
Affiliations	309 198
Affiliations estimées	35 558
Assurances	5 530
Autres charges d'exploitation	15 034
<b>TOTAL</b>	<b>365 320</b>

**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Détail des produits constatés d'avance	Montant
Affiliations	758 707
Affiliations estimées	73 146
Sponsoring	67 000
<b>TOTAL</b>	<b>898 853</b>

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Nature des charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
Charges sur exercices antérieurs		672000
Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	140	671200/678800
Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	-	675000
Dotations aux provisions pour risques et charges (*)	10 000	687100/687500
<b>TOTAL</b>	<b>10 140</b>	

**PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Nature des produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels sur opération de gestion	- 132	771000/7718000
Produits exceptionnels amendes et pénalités	5 200	772000
Produits exceptionnels sur opération en capital	-	775000
Reprise provisions pour risques et charges (*)	5 000	787500/797000
<b>TOTAL</b>	<b>10 068</b>	